

L'apport du comparatif de l'IDHEAP à la gestion financière des communes

1. Introduction

La vie est un perpétuel recommencement. L'adage s'applique aussi aux responsables des finances communales: chaque année avec l'automne revient la saison du budget. C'est aussi à cette époque de l'année que les magazines économiques Bilan et Bilanz se font l'écho du Comparatif des finances cantonales et communales établi par l'IDHEAP. Fondamentalement le comparatif permet de juger la situation financière des communes sur la base de quelques indicateurs. En cela, il ne se démarque guère d'autres systèmes d'indicateurs ou tableaux de bord financiers à l'attention des collectivités publiques. Par contre, il offre un double avantage pour les communes. D'abord, il leur permet d'évaluer la situation de la commune sur la base d'une note obtenue pour chaque indicateur. Ce système peut paraître scolaire. Mais il permet immédiatement de savoir si la situation est bonne – la note est alors plutôt proche de 6 – ou mauvaise – la note tend plutôt vers 0. Ensuite, cette évaluation dans l'absolu est complétée par la possibilité de se comparer à d'autres collectivités dans des délais brefs, plus brefs que ceux de la statistique officielle cantonale ou fédérale. En effet, nous publions les résultats pour les chefs-lieux de plusieurs cantons et certaines communes affichent leurs résultats.

Cette contribution a pour objectif de présenter le Comparatif et notamment les indicateurs qui sont utilisés, ainsi que de l'illustrer à l'aide de quelques résultats. On montrera également comment une commune peut de manière aisée et rapide établir le Comparatif pour elle-même. Les indicateurs utilisés seront ensuite comparés aux systèmes proposés par différents organismes dont la Conférence des directeurs cantonaux des finances. Cela permettra ensuite de faire la distinction entre ces systèmes et les systèmes de notations – *rating* – mis au point par les agences spécialisées et les instituts bancaires.

2. Comment fonctionne le Comparatif de l'IDHEAP

Concrètement, le Comparatif se base sur huit indicateurs, chacun évaluant la performance de la collectivité publique dans un domaine pré-

L'analyse porte sur deux dimensions

Santé financière

- Couverture des charges
- Autofinancement de l'investissement net
- Engagements nets supplémentaires
- Poids des intérêts nets par rapport aux recettes fiscales

Qualité de la gestion financière

- Maîtrise des dépenses courantes
- Flexibilité du budget
- Exactitude de la prévision fiscale
- Intérêt moyen de la dette

cis sur une échelle allant de 1 (moins bonne situation) à 6 (meilleure situation). Ces indicateurs sont classés en deux groupes. Un premier groupe de quatre indicateurs s'intéresse à la santé financière de la collectivité :

- **1. Couverture des charges.** Cet indicateur permet de savoir dans quelle mesure les revenus courants permettent de couvrir les charges courantes. En effet, à moyen terme, on devrait avoir un équilibre. Par revenus courants, on considère l'ensemble des revenus du compte de fonctionnement (4), duquel on déduit les subventions à redistribuer (47), les prélèvements sur les financements spéciaux (48) et les imputations internes (49). Par symétrie, on déduit les mêmes rubriques du côté des charges au total des charges du compte de fonctionnement (3) pour avoir les charges courantes.
- **2. Autofinancement de l'investissement net.** Celui-ci renseigne sur la part des investissements nets que la collectivité peut financer par ses propres ressources grâce à son autofinancement. L'autofinancement correspond aux amortissements sur le patrimoine administratif auxquels on ajoute l'excédent de revenus du compte de fonctionnement (ou duquel on soustrait l'excédent de charges). L'investissement net est calculé comme moyenne sur les trois dernières années de la différence entre les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement, afin de lisser l'impact d'éventuels gros projets. Cet indicateur permet de mesurer le recours à l'emprunt pour le financement des investissements.
- **3. Engagements nets supplémentaires.** Celui-ci mesure l'accroissement (ou la diminution) des engagements nets durant l'exercice. Les engagements nets correspondent aux engagements figurant au passif du bilan (20 à 25) desquels on soustrait les éléments du patrimoine financier (10 à 13). Cet indicateur témoigne de la politique actuelle d'endettement et de provisionnement de la collectivité.

- **4. Poids des intérêts nets.** Celui-ci renseigne sur la part des recettes fiscales directes qui doivent être consacrées au paiement des intérêts de la dette déduction faite des intérêts provenant des placements du patrimoine financier. En effet, certains emprunts à charge d'intérêts servent à financer des placements dans le patrimoine financier qui procurent à la collectivité un rendement.

Un second groupe d'indicateurs mesure la qualité de la gestion financière de la collectivité durant l'année écoulée. Là aussi, la qualité de la gestion financière est appréciée à l'aide de quatre indicateurs :

- **5. Maîtrise des dépenses courantes.** Celui-ci renseigne sur l'aptitude des responsables financiers et des autorités d'une collectivité à contenir les dépenses courantes. Plus particulièrement, il mesure la progression des dépenses courantes par rapport aux dépenses courantes de l'exercice précédent.
- **6. Flexibilité du budget.** L'indicateur de flexibilité du budget mesure l'ampleur des réallocations budgétaires aux différentes tâches d'une année à l'autre. Cet indicateur sanctionne l'approche incrémentale qui consiste à ajouter ou à retrancher uniformément à chaque rubrique budgétaire un pourcentage par rapport au budget de l'année précédente. Cette approche est généralement critiquable car elle ne permet pas de réorienter le budget au profit de prestations nouvelles ou devenues plus prioritaires.
- **7. Exactitude de la prévision fiscale.** Cet indicateur mesure la précision avec laquelle la collectivité prévoit ses recettes fiscales. Compte tenu du fait que certaines recettes sont difficiles à prévoir, comme par exemple l'impôt sur les successions ou les gains immobiliers, et que les types d'impôts prélevés peuvent varier d'un canton à l'autre, nous nous intéressons pour cet indicateur aux recettes de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (400) et de l'impôt sur le bénéfice et le capital des sociétés (401). L'indicateur mesure l'écart entre les recettes effectives et les recettes budgétées en pourcentage des recettes effectives pour ces deux types d'impôts.
- **8. Intérêt moyen de la dette.** Cet indicateur tente de cerner la performance d'un domaine essentiellement technique de la gestion financière d'une collectivité, celui de la gestion de trésorerie. Une gestion de trésorerie efficace permet de limiter les coûts de la dette. L'indicateur met en relation le volume d'intérêts passifs payés par la collectivité et le stock moyen de la dette brute en début et en fin d'année.

La valeur calculée de chaque indicateur est ensuite évaluée sur une échelle allant de 1 à 6 à l'aide d'un tableau d'évaluation.

En guise d'exemple, voici comment est calculée la note d'une collectivité publique pour l'indicateur de la maîtrise des dépenses courantes. Tout d'abord, cet indicateur mesure la progression (ou la baisse) des dépenses courantes par rapport aux dépenses courantes de l'année précédente :

$$\text{Maîtrise des dépenses courantes} = \left(\frac{\text{dépenses de l'exercice} - \text{dépenses de l'exercice précédent}}{\text{dépenses de l'exercice précédent}} \right) \times 100$$

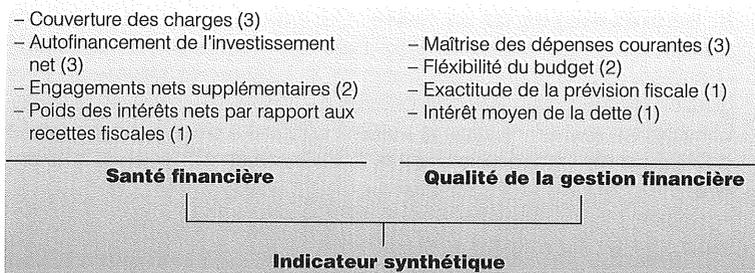
La valeur calculée ci-dessus pour l'indicateur de maîtrise des dépenses courantes est ensuite évaluée à l'aide du tableau suivant :

Maîtrise des dépenses courantes [I5]	Appréciation	Note
15 ≤ 1,0 %	Dépenses très bien maîtrisées	6
1,0 % < 15 ≤ 2,0 %	Dépenses bien maîtrisées	5
2,0 % < 15 ≤ 3,0 %	Dépenses assez bien maîtrisées	4
3,0 % < 15 ≤ 4,0 %	Dépenses faiblement maîtrisées	3
4,0 % < 15 ≤ 5,0 %	Dépenses mal maîtrisées	2
5,0 % < 15	Dépenses potentiellement non maîtrisées	1

A partir des notes obtenues pour chacun des huit indicateurs de base sont calculées les valeurs des deux indicateurs intermédiaires. L'indicateur de santé financière est une moyenne pondérée des notes des quatre premiers indicateurs, alors que l'indicateur de qualité de la gestion financière reprend les quatre derniers indicateurs. Enfin, un indicateur synthétique reprend l'ensemble des huit indicateurs en moyenne pondérée. La figure 1 illustre la structure du Comparatif (entre parenthèses figurent les pondérations des différents indicateurs).

Figure 1

Structure du comparatif avec pondération des indicateurs entre parenthèses



3. Résultats des chefs-lieux des cantons pour 2004

Dès 2001, le Comparatif a progressivement étendu son champ d'analyse, tout d'abord aux chefs-lieux des cantons latins (Bern et Bellinzona y compris) ainsi que Zürich, puis, l'année suivante à quatre autres chefs-lieux, soit Chur, Luzern, St. Gallen et Schaffhausen. En 2004, ces treize chefs-lieux font partie intégrante de l'étude et les tableaux ci-dessous reprennent l'intégralité des résultats de ces collectivités, ainsi que la moyenne des treize collectivités. Le *Tableau 1* contient les résultats des indicateurs de santé financière, chaque indicateur étant représenté par une double colonne, l'une pour la valeur prise par l'indicateur, l'autre pour la note. Le *Tableau 2* procède de la même manière pour les indicateurs de la qualité de la gestion financière. Enfin, le *Tableau 3* contient les valeurs des deux indicateurs intermédiaires ainsi que l'indicateur synthétique pour la dernière année, 2004, et les deux années précédentes, ce qui permet une analyse intertemporelle.

Tableau 1
Résultats du Comparatif IDHEAP 2004
concernant la santé financière de 13 chefs-lieux cantonaux
(ordre alphabétique)

	Couverture des charges		Autofinancement de l'investissement net		Engagements nets supplémentaires		Poids des intérêts nets	
	valeur	note	valeur	note	valeur	note	valeur	note
Bellinzona	99.25%	5	73.10%	3	5.05%	1	0.90%	5
Bern	100.73%	6	205.01%	6	9.31%	1	12.60%	1
Chur	101.81%	6	109.32%	6	-0.41%	6	0.34%	5
Delémont	98.52%	4	42.88%	1	5.51%	1	7.01%	3
Fribourg	98.54%	4	78.92%	3	-0.42%	6	4.07%	4
Genève	103.27%	5	90.31%	5	1.95%	4	-3.98%	6
Lausanne	97.24%	2	63.38%	2	1.96%	4	13.09%	1
Luzern	101.07%	6	177.16%	6	-0.44%	6	-1.87%	6
Neuchâtel	97.82%	3	36.05%	1	8.20%	1	12.70%	1
Schaffhausen	102.05%	5	116.67%	6	-0.85%	6	0.34%	5
Sion	101.37%	6	117.11%	6	-3.11%	6	2.93%	5
St-Gallen	103.65%	5	154.14%	6	-7.28%	6	3.46%	5
Zürich	103.93%	5	84.23%	4	-1.31%	6	-1.05%	6

Tableau 2

Résultats du Comparatif IDHEAP 2004
concernant la qualité de la gestion financière de 13 chefs-lieux
cantonaux (ordre alphabétique)

	Maîtrise des dépenses courantes		Flexibilité du budget		Exactitude de la prévision fiscale		Intérêt moyen de la dette	
	valeur	note	valeur	note	valeur	note	valeur	note
Bellinzona	2.65%	4	4.23	3	0.45%	6	3.28%	5
Bern	-3.75%	6	8.74	6	2.75%	4	2.98%	5
Chur	1.84%	5	6.82	5	-7.84%	1	3.63%	4
Delémont	1.67%	5	2.99	2	-9.18%	1	4.18%	4
Fribourg	2.86%	4	13.04	6	-3.95%	3	3.69%	4
Genève	1.80%	5	4.19	3	-0.11%	6	3.84%	4
Lausanne	-8.49%	6	10.86	6	-0.65%	6	3.48%	5
Luzern	-3.72%	6	7.58	6	-4.16%	2	2.75%	5
Neuchâtel	1.26%	5	1.61	2	6.27%	1	3.64%	4
Schaffhausen	-0.36%	6	5.78	4	-4.58%	2	3.50%	5
Sion	0.45%	6	6.60	5	-7.94%	1	3.39%	5
St-Gallen	4.15%	2	5.40	4	-3.42%	3	3.69%	4
Zürich	3.51%	3	1.77	2	-4.68%	2	3.91%	4

Tableau 3

Résultats du Comparatif IDHEAP 2002 à 2004 concernant les
indicateurs synthétiques (ordre alphabétique)

	Santé financière			Qualité de la gestion financière			Indicateur synthétique		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
Bellinzona	5.78	5.33	3.44	4.57	4.57	4.14	5.25	5.00	3.75
Bern	4.78	4.67	4.33	5.14	3.86	5.57	4.94	4.31	4.88
Chur	5.89	5.89	5.89	2.57	3.14	4.29	4.44	4.69	5.19
Delémont	3.22	1.22	2.22	3.57	2.43	3.43	3.38	1.75	2.75
Fribourg	5.11	5.56	4.11	3.00	3.00	4.43	4.19	4.44	4.25
Genève	5.33	1.89	4.89	4.57	2.86	4.43	5.00	2.31	4.69
Lausanne	1.00	1.00	2.33	2.00	3.14	5.86	1.44	1.94	3.88
Luzern	4.22	5.11	6.00	3.43	4.14	5.29	3.88	4.69	5.69
Neuchâtel	3.78	1.33	1.67	3.14	3.57	3.43	3.50	2.31	2.44
Schaffhausen	5.00	3.44	5.56	3.86	3.00	4.71	4.50	3.25	5.19
Sion	5.89	5.89	5.89	3.43	2.29	4.86	4.81	4.31	5.44
St-Gallen	5.44	5.56	5.56	4.71	4.00	3.00	5.13	4.88	4.44
Zürich	4.89	4.56	5.00	2.86	4.71	2.71	4.00	4.63	4.00

4. Comment établir le Comparatif de l'IDHEAP pour votre commune

Chaque collectivité publique peut librement établir son propre comparatif en remplissant un fichier disponible sur le site Internet de l'IDHEAP. Il s'agit d'un simple fichier Excel® disponible à l'adresse www.idheap.ch > finances publiques > comparatif. Ce fichier permet le calcul automatique des indicateurs, de même qu'une détermination automatique des notes. Ainsi, vous pouvez facilement juger la situation de votre collectivité. Par échange de bons procédés, nous souhaiterions que le fichier une fois rempli nous soit renvoyé à l'adresse comparatif@idheap.unil.ch. L'idée est qu'une base de données puisse être constituée et que vous puissiez la consulter sur le site internet de l'IDHEAP.

Les quelques données nécessaires au calcul de ces différents indicateurs proviennent du bilan, du compte de fonctionnement et du compte des investissements et les rubriques concernées sont généralement celles de la classification par nature du modèle comptable harmonisé. Pour l'indicateur de la flexibilité du budget, les différentes tâches du budget sont celles contenues dans la classification fonctionnelle. Les informations utilisées sont celles de l'année en cours, et pour certaines rubriques celles de l'année (ou de deux années) précédentes. Dans un souci de précision, le *Tableau 4* donne de manière synthétique les différentes rubriques nécessaires au Comparatif.

5. Comparaison avec d'autres systèmes d'indicateurs

Différents systèmes d'indicateurs ont été proposés aux communes dans un passé plus ou moins récent. La Conférence des directeurs cantonaux des finances en a proposé un dans le cadre de son modèle de compte harmonisé (1982). On associe souvent à ces indicateurs le nom d'Ernst Buschor (Buschor dans le *Tableau 5*). Un autre modèle comprenant quatre clignotants a été préconisé par Claude Jeanrenaud et Nils Soguel quelques années plus tard (J&S) (1988). Le *Tableau 5* compare les indicateurs préconisés par ces divers auteurs. Evidemment chaque système peut s'intéresser à des aspects variables des finances publiques. On constate toutefois que les trois systèmes mentionnés s'intéressent à la capacité de la collectivité de financer ses investissements par ses propres moyens, pas son autofinancement (autofinancement/I). De même tous trois renseignent sur le poids de la dette (les intérêts soit passifs, soit nets) dans le compte de fonctionnement (Buschor et J&S) ou par rapport aux recettes fiscales (IDHEAP). Deux systèmes – Buschor et J&S – s'intéressent à l'importance de l'autofinancement par rapport au total du budget (les charges du compte de fonctionnement

Tableau 4

L'établissement du Comparatif pour votre commune ne nécessite que la saisie de quelques rubriques

Type	Série	Nature comptable	Rubriques ^a
Budget	Revenus	Impôts budgétés sur le revenu et la fortune, resp. sur le bénéfice et le capital	400,401
Bilan	Actif	Patrimoine financier	10, 11, 12, 13
	Passif	Engagements envers des tiers	20, 21, 22, 23, 24, 25
Compte de fonctionnement	Charges	Total des charges	3
		Intérêts passifs détaillés	32, 321, 322, 333
		Amortissements (dont amortissements sur patrimoine financier)	33, 330
		Subventions redistribuées, attributions aux financements spéciaux et imputations internes	37, 38, 39
	Revenus	Total des revenus	4
		Recettes fiscales directes	400, 401, 402, 403, 404
		Revenus du patrimoine financier	420, 421, 422, 423
		Subventions redistribuées, attributions aux financements spéciaux et imputations internes	47, 48, 49
	Classification fonctionnelle	Charges par fonction	CFO → CF9
	Compte des investissements	Dépenses	Dépenses d'investissement
Recettes		Recettes d'investissement	60, 61, 62, 63, 64, 66, 67

^a Numéro des rubriques dans le «Plan comptable général des collectivités publiques».

CF). L'importance du solde du compte de fonctionnement par rapport au total du budget (la couverture des charges) est prise en compte dans deux cas – J&S et IDHEAP. Les indicateurs «Buschor» s'intéressent en outre à l'importance de la fortune nette par rapport à la dette (ratio dont le résultat est rendu aléatoire par les pratiques comptables qui affectent la fortune nette), au poids de la dette et de l'investissement, ainsi qu'à l'effort d'investissement par rapport au budget. L'IDHEAP se démarque par quatre indicateurs dont deux renvoient aux préoccupations actuelles en matière d'évolution de la dette d'une part (croissance de la dette par rapport à la surface financière de la collectivité, autrement dit son budget CF) et d'autre part la maîtrise des dépenses (croissance d'une année sur l'autre des dépenses). S'y ajoute une préoccupation de suivi de la performance de trésorerie qui s'avère sensible dans un contexte marqué par un risque très élevé de croissance des taux d'intérêts.

Tableau 5

L'établissement du Comparatif pour votre commune ne nécessite que la saisie de quelques rubriques

	Buschor	J&S	IDHEAP
solde/CF		✓	✓
autofinancement/CF	✓	✓	
autofinancement/CF	✓	✓	✓
croissance dette /CF			✓
FN/dette	✓		
poids dette/CF	✓	✓	✓
poids dette et I/CF	✓		
effort I/dépenses	✓		
maîtrise des dépenses			✓
trésorerie			✓
budgetisation			✓

6. En quoi le Comparatif de l'IDHEAP se différencie-t-il d'une notation (rating)

Il serait faux d'assimiler un système d'indicateurs financiers à une notation (rating) tels qu'en produisent les agences de notations comme Standard & Poor's, Moody's ou Fitch. Les agences de notations s'intéressent à la bonité des collectivités publiques; c'est-à-dire à leur capacité à faire face en temps et heures à leurs obligations financières face aux créanciers : paiement des intérêts passifs et remboursement du nominal de la dette. Or, cette capacité ne dépend pas seulement de la situation financière d'une collectivité. Elle dépend largement de son tissu économique et socio-démographique. Prenons l'exemple de la ville de Zurich en comparaison de la ville de Coire. Même si, par hypothèse, un système d'indicateur financier donnait les mêmes résultats pour l'une et l'autre commune, il n'en demeurerait pas moins que la notation (bonité) de Zurich serait probablement différente (supérieure) parce que son tissu économique, social et démographique est différent. Par conséquent, les résultats d'un système d'indicateur financier ne suffisent pas à apprécier la bonité d'une collectivité publique.

A l'inverse, une notation ne suffit pas à apprécier la situation financière d'une commune. En effet, les éléments liés aux finances communales ne sont qu'une dimension parmi les nombreux aspects entrant en ligne de compte dans la fixation de la notation.

Ainsi, Standard & Poor's considère cinq dimensions dans leur évaluation et chaque dimension inclut différents éléments :

5 Critères de notation S&Ps

- Aspects institutionnels (*sovereign ceiling*):
 - Compétences en matières législatives (Fiscalité, transferts entre les budgets publics, répartition des responsabilités)
 - Accès aux réserves de devises
 - Environnement macroéconomique
- Démographie et économie locales
 - Données démographiques
 - Structure économique
 - Potentiel de croissance
- Système et management
 - Structure des relations intergouvernementales (ressources, responsabilités, soutien)
 - Autonomie d'emprunter
 - Planification et implémentation des budgets
 - Système et transparence comptables
 - Capacité de l'administration à contrôler les coûts
 - Maîtrise des risques hors-bilan (dette garantie, banque cantonale, utilities)
 - Gestion de la trésorerie et de la dette (risques de taux, de change, profil d'amortissement)
- Flexibilité et résultats budgétaires
 - Flexibilité fiscale
 - Flexibilité sur les dépenses
 - Résultats budgétaires (histoire et plan)
 - Besoins en financement
- Dette
 - Liquidité à court terme
 - Niveau de la dette
 - Service de la dette
 - Dette hors-bilan

A la lecture de ces éléments, on constate d'abord que l'évaluation s'exerce en grande partie en termes qualitatifs. On note ensuite que bien d'autres éléments que des éléments relatifs aux finances publiques sont considérés. On remarque enfin que les éléments financiers concernent largement la problématique de la dette, son niveau et son évolution.

Il faut en outre s'interroger sur l'utilité d'une notation pour une collectivité. Certes il est utile pour une commune dans ses négociations avec ses bailleurs de fonds de pouvoir mentionner comment elle est notée par l'une ou l'autre des agences de notation. Toutefois, la note est une synthèse de sa situation. Elle ne lui donne pas de détail sur les aspects spécifiquement critiques. S'ils existent ceux-ci sont mentionnés dans les commentaires accompagnant la notation. Le fait que seules quelques communes ont consenti à se faire noter – pour diverses raisons liées par exemple au besoin ou au coût de la notation – empêche une

réelle comparaison entre communes. Plus est, la notation n'est que ponctuelle, respectivement n'est pas toujours sollicitée de manière régulière. Cela empêche la commune de suivre son évolution et les autres communes de bénéficier d'une même année de comparaison.

Resumé

L'apport du comparatif de l'IDHEAP à la gestion financière des communes

Le comparatif des communes grâce à ses résultats publiés chaque année par l'IDHEAP et grâce à ses indicateurs aisément calculables par chaque commune, constitue un système de pilotage financier www.idheap.ch > finances publiques > comparatif. Les rapports des comptes des communes fournissent souvent à leur lecteurs – élus politiques comme citoyens – seulement les clés d'interprétations des états financiers de la collectivité. Il leur serait pourtant facile d'intégrer les résultats commentés de quelques indicateurs en première partie de rapport. Le commentaire pourrait porter non seulement sur la comparaison par rapport à une norme ou à une note; il pourrait également porter sur une comparaison par rapport aux années précédentes, mais aussi par rapport à des collectivités de comparaison comme le chef-lieu du canton ou le canton lui-même.

Zusammenfassung

Nutzen des IDHEAP-Städterankings für das Finanzmanagement der Gemeinden

Das jedes Jahr vom IDHEAP veröffentlichte Städteranking www.idheap.ch > finances publiques > comparatif ist dank seinen für jede Gemeinde einfach zu berechnenden Indikatoren ein praktisches Instrument der Finanzplanung. Die Berichte zu den Gemeindefinanzen bieten den Lesern – ob Gemeindepolitikern oder Bürgern – häufig nur die Ansätze für eine Interpretation der Finanzlage ihres Gemeinwesens. Dennoch wäre es für die Gemeinden ein Leichtes, im ersten Teil des Berichts die kommentierten Ergebnisse einiger Indikatoren anzuführen. Dabei könnte dieser Kommentar nicht nur einen Vergleich mit einer Norm oder Bewertung, sondern auch mit vergangenen Jahren oder bestimmten Referenzgemeinden wie dem Kantonshauptort oder dem Kanton selbst beinhalten.

Riassunto

L'apporto del confronto dell'IDHEAP alla gestione finanziaria dei comuni

Grazie ai risultati pubblicati ogni anno dall'IDHEAP e ai suoi indici facilmente calcolabili dai singoli comuni, il confronto fra comuni costituisce un sistema di gestione finanziaria (vedi www.idheap.ch > finances publiques > comparatif). I rendiconti dei comuni forniscono spesso a chi li legge – sia politici che cittadini – solo le chiavi d'interpretazione della situazione finanziaria dell'ente. Sarebbe tuttavia facile per loro aggiungere ai risultati commentati qualche indice nella parte iniziale del rendiconto. Il commento potrebbe riguardare non solo il confronto rispetto ad una norma o ad un voto, ma anche il confronto rispetto agli anni precedenti o rispetto a degli enti di confronto come il capoluogo del cantone o il cantone stesso.